



HONORAIRES Loi ALUR

LOCATION

Les honoraires de location sont calculés sur le loyer annuel.

Propriétaire : 7%

Honoraires de négociation et d'entremise: Offert

Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
Dans la limite de 8 €/m² de surface habitable.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 100 € dans la limite des 3 €/m² de surface habitable.

Locataire : 7 %

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : 100 € dans la limite de 3 €/m²

d'état des lieux :

Propriétaire 100 euros dans la limite de 3 €/m²

Locataire 100 euros dans la limite de 3 €/m²



HONORAIRES Loi ALUR

VENTE (A LA CHARGE DU VENDEUR)

0 à 27.500 € :	Forfait de 4.000 € TTC
27.500 à 100.000 € :	Honoraires de 10 % TTC
100.001 à 160.000 € :	Honoraires de 8 % TTC
160.001 à 300.000 € :	Honoraires de 7 % TTC
A partir de 300.001 € :	Honoraires de 5 % TTC

ESTIMATION

230 € TTC (gratuite si prise de mandat exclusif)